La Parenthèse au vert : ressourcez-vous hors des sentiers battus !

2 rue de la Paix, 77510 La Trétoire - 06 88 42 38 01 - infocontact@laparentheseauvert.fr

Charte des résidents de la Parenthèse au vert

Cette charte a pour objet de faire connaître les droits et devoirs essentiels des personnes accueillies à la Parenthèse au vert et qui concourent à l'expérience d'un séjour serein et fécond pour tous. En voici les principes généraux :

1) Admission.

La Parenthèse au vert constitue une alternative à l'hospitalisation et à la médicalisation lorsqu'elles ne sont pas indispensables ou souhaitables. Toutefois, elle ne saurait remplacer l'hôpital et il appartient à chacun d'évaluer au préalable son état physique et psychique et sa compatibilité avec les activités et la vie de groupe au cours des séjours. En cas de doute, il est recommandé de consulter un médecin ou un psychiatre au préalable. Par ailleurs, les personnes accueillies qui se sont vu prescrire un traitement avant leur séjour s'engagent à respecter cette prescription et à ne débuter une démarche de sevrage que sous stricte supervision médicale. Nous n'avons clairement pas vocation à soigner les personnes sujettes à des troubles psychotiques (bouffées délirantes, épisodes de dépersonnalisation, mythomanie, troubles anxieux sévères, comme les crises de panique, délires paranoïaques…), car elles relèvent de la médecine psychiatrique. Pour des raisons de sécurité, nous nous réservons le droit de mettre un terme immédiat au séjour des personnes qui présenteraient de tels symptômes.

2) Projet thérapeutique.

L'adhésion au projet thérapeutique de la Parenthèse au vert est la condition *sine que non* de tout accueil. Elle conditionne l'obtention des résultats et le succès de la démarche dans laquelle chacun doit s'investir. Aussi, nous recommandons à chacun de prendre le temps de s'informer d'abord par la lecture attentive des pages du site Internet www.laparentheseauvert.fr Nous demandons ensuite à chaque résident de remplir avec sincérité le questionnaire téléchargeable sur la page **venir séjourner**, qui servira de base

2 rue de la Paix, 77510 La Trétoire - 06 88 42 38 01 - infocontact@laparentheseauvert.fr

à un entretien au cours duquel il/elle pourra poser les questions qui lui semblent pertinentes au regard de sa situation. Cet entretien sert également à définir un **projet de séjour personnalisé** qui est le point de départ de l'accompagnement proposé à la Parenthèse au vert.

3) Communauté thérapeutique.

La Parenthèse au vert est une communauté thérapeutique et la participation aux tâches ménagères et d'entretien, à la préparation des repas tient une place importante dans le projet de remédiation et de soin : participation à la préparation des repas, entretien et nettoyage des locaux, engagement actif dans les différentes activités proposées sont autant de gages de réussite et de succès de la démarche dans laquelle les résidents doivent s'investir.

4) Le groupe.

Le groupe doit permettre à chacun de ses membres de comprendre comment il est lié aux autres personnes qui le composent. Les règles de base qui régissent les relations au sein du groupe sont l'acceptation de l'autre (ou l'absence de jugement), l'empathie, la communication non violente et la prise en compte de la parole des uns et des autres. La communication non-violente, notamment lors de la participation aux temps de groupe de parole doit permettre une régulation du groupe et le maintien d'une dynamique positive compte tenu des objectifs de remédiation. Chacun doit s'efforcer de se livrer et d'être honnête quant à ce qu'il perçoit des autres membres et à ce qu'il pense d'eux. Enfin, la confidentialité est de mise : il est demandé de ne pas parler des autres membres et de leur problématique à des tiers.

5) Les addictions.

La Parenthèse au vert n'est pas adaptée pour le sevrage alcoolique ou aux produits stupéfiants. La consommation des drogues de toutes nature y est interdite pendant les séjours. La consommation de vin de table y est tolérée occasionnellement et en quantité restreinte.

2 rue de la Paix, 77510 La Trétoire - 06 88 42 38 01 - infocontact@laparentheseauvert.fr

6) Respect de la vie privée et du secret professionnel.

Toutes les informations dont les personnes peuvent faire état dans le cadre de leur séjour sont strictement confidentielles. La Parenthèse au vert s'engage à les considérer comme relevant du secret professionnel et à ne les divulguer sous aucun prétexte.

7) Vie quotidienne.

Il est demandé à chacun de respecter les horaires des activités, dans la mesure du possible et du raisonnable. Il est toujours possible, en cas de fatigue ou d'indisposition, de s'abstenir de participer à une ou plusieurs activités, néanmoins, la participation au groupe est l'un des piliers de la démarche thérapeutique et cette faculté de retrait ne saurait être qu'occasionnelle. Les locaux et les chambres sont NON-FUMEURS. La consommation de tabac doit impérativement se faire à l'extérieur et gagne à être le plus limité possible pour obtenir des résultats. Il en va de même pour les téléphones portables et les écrans. Ils sont bien sûr autorisés mais il est demandé à chacun, dans son propre intérêt, de limiter leur usage au strict nécessaire et de s'abstenir de tous contacts potentiellement stressant ou déstabilisant.

8) Entretiens et accompagnement thérapeutiques.

L'accompagnement thérapeutique comprend les temps de groupe de parole par lesquels chaque journée débute (sauf le dimanche) et les entretiens individuels (environ deux fois par semaine) sur des thématiques prédéfinies dans le projet de séjour. Ces temps d'entretien sont fonction de la disponibilité des intervenants, notamment de la psychologue, et ne peuvent pas toujours être quotidiens : soyez compréhensifs. Le dimanche après-midi est consacré à un temps de repos et de *farniente* pour tous et particulièrement pour les accueillants.